

Le CESE a adopté son avis "Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global"

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 10/06/2020

Saisine liée : ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP : POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

La séance plénière du CESE était consacrée le 10 juin 2020 à la présentation de l'avis *Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global*, rapporté par Samira Djouadi et Catherine Pajares y Sanchez, au nom des sections de l'éducation, de la culture et de la communication - présidée par Xavier Nau - et des affaires sociales et de la santé - présidée par Aminata Koné.

Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, était présente.

La loi du 11 février 2005 a modifié en profondeur les obligations de l'État face au handicap, autour de deux principes : la compensation de ses conséquences, qu'il revient à la solidarité nationale de prendre en charge, l'égalité d'accès (au bâti, aux transports, à la scolarité, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, à l'emploi...)
De nombreuses pétitions, portées par les parents et adressées aux pouvoirs publics, exposent les difficultés rencontrés par les enfants et jeunes en situation de handicap. C'est dans ce contexte que le CESE a décidé de se saisir de ce sujet transversal, pour une approche globale de la vie de l'enfant en situation de handicap.

Le CESE formule des préconisations en gardant à l'esprit la philosophie de l'inclusion. Il faut l'appliquer aux enfants vivant avec un handicap, dans ses deux dimensions : favoriser leur accomplissement en leur permettant de partager la vie des autres; ne négliger aucune chance pour qu'ils ou elles progressent vers l'autonomie.

L'avis a été adopté avec 209 voix pour et 1 abstention